

## Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Ventes

7329265401 - VJ

### SCP INTERBARREAU CALEX AVOCATS

Avocat à LISIEUX  
78, rue du Général-Leclerc  
site du cabinet [www.calexavocats.fr](http://www.calexavocats.fr)

### VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Au plus offrant et dernier enchérisseur, à la barre du tribunal judiciaire de Lisieux, 11, rue d'Orival.

Le jeudi 6 juillet 2023 à 9 h 00

MAISON D'HABITATION de 64,22 m<sup>2</sup>  
96, boulevard Herbet Fournet  
Commune de LISIEUX (14100)

- 1) Une maison d'habitation sise dite commune, comprenant :
    - Au RDC : une pièce principale double, au fond une autre pièce
    - Au 1er étage : un palier, deux chambres avec accès au grenier - jardin
  - 2) le sol du passage situé au nord de la maison
- Le tout cadastré Section AW N°165 d'une contenance totale de 0 ha 02 a 52 ca. Conditions d'occupation : les lieux sont actuellement inoccupés, en travaux, non habitables en l'état. Aucun système de chauffage n'est installé.
- Visite sur place organisée par la SCP SICAMOIS LEBRETON MARLOT, huissiers de justice à Caen, le 22 juin 2023 de 15 h 00 à 16 h 00.

Mise à prix : vingt-cinq mille euros  
25 000 euros

Frais en sus.  
Pour tous renseignements se rendre sur le site du cabinet d'avocats [www.calexavocats.fr](http://www.calexavocats.fr) ou s'adresser au cabinet de SCP CALEX AVOCATS, avocats susnommés poursuivant la vente dont il s'agit Tél : 02 31 62 20 46 ainsi qu'au Greffe du tribunal judiciaire de Lisieux où est déposé le cahier des conditions de vente.

Nota : les enchères, d'un minimum de 200 euros, seront reçues par ministère d'avocat exerçant près le tribunal judiciaire de Lisieux.

Un chèque de banque de 3 000 euros, libellé à l'ordre du trésorier de l'Ordre du barreau de Lisieux, est obligatoire pour porter les enchères.

Pour extrait : Me Ivana HAGUIER.

## Autres légales

7330469701 - DL

### AVIS DE SAISINE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 9 octobre 2013 de Mme Blandine Francine Michèle DUHAMEL veuve de M. Guy MESNIL demeurant à Saint-Arnould (14800), 1, rue de la Verdure décédée à Cricqueboeuf (14113) le 22 février 2023 a institué un légataire universel ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin HEULIN notaire à Lisieux suivant procès-verbal du 24 mars 2023 et de l'acte de contrôle de la saisine en date du 4 mai 2023 dont les copies authentiques ont été reçues au greffe du Tribunal judiciaire de Lisieux le 30 mai 2023 les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin HEULIN Notaire chargé de la succession à la SAS CHANCE-VARIN, 18, place François-Mitterrand, 14100 Lisieux.

Pour Avis,  
Me M. HEULIN.

7330471301 - DL

### AVIS SAISINE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 28 février 1979 de Mme Suzanne Adrienne Albertine LABEAUTÉ veuve de M. Jean LEGRAS demeurant à Lisieux (14100), 70, rue du Général-Leclerc EHPAD Villa Bérat - Korian, décédée à Lisieux (14100) le 11 mars 2023, a institué un légataire universel ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Stéphane CHAIX-BRYAN notaire à Lisieux suivant procès-verbal du 4 mai 2023 et de l'acte de contrôle de la saisine en date du 12 mai 2023 dont les copies authentiques ont été reçues au greffe du Tribunal judiciaire de Lisieux le 30 mai 2023. Les oppositions pourront être formées auprès de Me Stéphane CHAIX-BRYAN notaire chargé de la succession à la SAS CHANCE-VARIN, 18, place François-Mitterrand, 14100 Lisieux.

Pour avis  
Me S. CHAIX-BRYAN.

7330484301 - DL

### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

#### DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1  
Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 9 janvier 2013, Mme Odette Juliette Alice PELLERIN, en son vivant retraitée, veuve de M. Roger Victor TOQUET, demeurant à Fleury-sur-Orne (14123), 26, grande rue EHPAD Le Florilège, née à Chambois (61160) le 13 février 1930, décédée à Fleury-sur-Orne le 15 janvier 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me François PELTIER, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « CAEN LAZARE NOTAIRES », titulaire de l'office notarial à Caen, 80, boulevard Dunois, le 25 mai 2023, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me François PELTIER, notaire à Caen (14000), 80, boulevard Dunois (référence CRPCEN : 14002), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de Caen (31 mai 2023) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis.

## Avis administratif

7330186101 - AA

### Commune de BLONVILLE-SUR-MER

#### Projet de suppression du cahier des charges du lotissement "Boulevard de Blonville" sis rue Maurice Allaire AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par décision en date du 2 mai 2023, le maire de la commune de Blonville-sur-Mer a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la suppression du cahier des charges du lotissement "Boulevard de Blonville" sis rue Maurice Allaire à Blonville-sur-Mer qui se déroulera pendant une durée de 30 jours consécutifs du vendredi 26 mai 2023 à partir de 10 h 00 au mardi 27 juin 2023 inclus à 16 h 30.

Le 28 novembre 1931, un lotissement dénommé "Boulevard de Blonville" a été créé par un acte sous seing privé. La création de ce lotissement a été approuvée par Monsieur le Préfet du Calvados le 26 avril 1932 et déposé au rang des minutes de Maître Angebaud le 27 juin 1933. Suite à la création du lotissement, un cahier des charges a été élaboré par les copropriétaires. Conformément aux dispositions de l'article L.442-10 du code de l'urbanisme, la procédure de modification des documents du lotissement peut être enclenchée de deux manières différentes :

- soit par les colotis, qui en informent l'autorité administrative,
- soit par cette dernière qui a l'obligation de recueillir l'acceptation d'une majorité de propriétaires.

Néanmoins, recueillir l'unanimité des colotis ou la majorité prévue à l'article L. 442-10 est difficile.

C'est en réponse à cette situation de blocage que le législateur a instauré l'article L. 442-11 du Code de l'urbanisme, l'objectif étant toujours de répondre aux objectifs d'aménagement actuels fixés par les plans locaux d'urbanisme.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de suppression du cahier des charges du lotissement "Boulevard de Blonville", éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui seront joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Par décision en date n° E23000026/14 en date du 13 avril 2023, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen a désigné M. Alain BOUGRAT en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean COULON en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, pour procéder à l'enquête publique sur le projet de suppression du cahier des charges du lotissement "Boulevard de Blonville".

Le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier à la mairie de Blonville-sur-Mer, aux jours habituels d'ouverture
- sous format numérique sur le site internet de la commune <https://blonville.fr>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Blonville-sur-Mer, les :

- vendredi 26 mai 2023 de 10 h 00 à 12 h 00
- vendredi 23 juin 2023 de 14 h 00 à 16 h 00
- mardi 27 juin 2023 de 14 h 30 à 16 h 30

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire-enquêteur :

- par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Monsieur le commissaire enquêteur, projet de suppression du cahier des charges du lotissement "Boulevard de Blonville", place Gaston Lejumel, 14910 Blonville-sur-Mer, avec la mention "Ne pas ouvrir".
- sur le registre d'enquête en version papier tenu à la mairie de Blonville-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture au public

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie de Blonville-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an ainsi que sur le site internet de la mairie de Blonville-sur-Mer <https://blonville.fr>

Le Maire,  
Yves LEMONNIER.

7328662701 - AA

### Commune de CABOURG

#### Projet de modification n°6 du plan local d'urbanisme AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté municipal n°23/382, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification n°6 du PLU, dans le but de préciser la stratégie de la ville concernant la mise en œuvre de sa politique du logement et de l'habitat, à savoir :

- La mise en réserve de deux emplacements ;
- la création d'orientations d'aménagement et de programmation pour une meilleure adaptation des logements à venir aux besoins locaux en termes d'habitat ;
- la modification du règlement de la zone UC ;
- la création d'un secteur de projet, situé entre l'église et le cimetière.

Cette enquête publique se déroulera pendant 30 jours consécutifs du 30 mai 2023 à 9 h 00 jusqu'au 28 juin 2023 à 17 h 00.

Des informations peuvent être demandées au responsable du projet M. Aymeric PEZERIL, responsable des affaires juridiques et du service vie civile et citoyenne de la ville de Cabourg (02 31 28 88 88).

Ont été désignés par le Tribunal administratif de Caen : M. Pierre GUINOT-DE-LERY en qualité de commissaire enquêteur et M. Noël LAURENCE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête, en version papier, à l'accueil de la mairie, place Bruno-Coquatrix, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00. Le dossier sera également consultable sur le site de la commune [www.cabourg.fr](http://www.cabourg.fr), ainsi que sur la plateforme <https://www.registre-dematerialise.fr/4654>.

Étant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, soit :

- Sur le Registre d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'accueil de la mairie place Bruno-Coquatrix, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 00 ;
  - par courrier électronique : [enquete-publique-4654@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4654@registre-dematerialise.fr) ;
  - par courrier postale adressé au commissaire enquêteur, place Bruno-Coquatrix, 14390 Cabourg.
- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences tenues en mairie, les :
- 30 mai 2023, à partir de 9 h 00 jusqu'à 11 h 00 ;
  - 16 juin 2023, à partir de 14 h 00 jusqu'à 17 h 00 ;
  - 28 juin, à partir de 15 h 00 jusqu'à 17 h 00.

Après l'enquête publique, le projet de modification n°6 du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

7330340101 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 mai 2023.

Dénomination : SCI HUET VEYNE.  
Forme : société civile immobilière.  
Siège social : 8, rue du Général-de-Gaulle, 14910 Blonville-sur-Mer.

Objet : l'acquisition et l'exploitation du bien immobilier sis 8, rue du Général-de-Gaulle, 14910 Blonville-sur-Mer ; l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par la location meublée ou non, ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers à quelque endroit où ils se trouvent situés, ainsi que de tous immeubles, biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des immeubles, biens et droits immobiliers en question.

Durée de la société : 99 années.  
Capital social fixe : 500 euros.  
Montant des apports en numéraire : 500 euros.

Cession de parts et agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément. Toute cession des parts sociales de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.

Gérants : M. Clément VEYNE demeurant 889, route de Pont l'Évêque, 14130 Le Faulq ; M. Pierre-Alexandre HUET demeurant résidence Saint-Laurent, 35 B, avenue du Littoral, 14910 Benneville-sur-Mer.

La société sera immatriculée au RCS de Lisieux.

Pour avis.

7330403501 - VS



### CAPITAL SOCIAL

EARL DE LA CARRIÈRE AUX LOUPS. Société civile particulière au capital de 7 500 euros. Siège social : 2, rue de la Porte d'Auge, 14170 Sassy. RCS Caen 909 737 397. Suivant décisions extraordinaires en date du 31 mars 2023, l'associé unique a procédé à une augmentation du capital social, a agréé en qualité d'associée cogérante Mme ORIOT Corinne, et ce avec effet rétroactif au 1er février 2022. Ces décisions motivent les publications suivantes : Nouveau capital : 60 000 euros (meubles et numéraire). Gérance : M. et Mme ORIOT Damien et Corinne demeurant 2, rue de la Porte d'Auge à Sassy. Le dépôt des actes sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Caen.

Pour avis,  
La Gérance.

7330323501 - VS

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile, sans statut légal particulier, immatriculée au RCS de Lisieux, dénommée : SOCIÉTÉ CIVILE ACEH au capital de 1 686 671 euros, composé d'apports en nature à concurrence de 1 686 661 euros et d'apports en numéraire à concurrence de 10 euros, ayant pour objet :

- La prise de participation minoritaire ou majoritaire dans toutes entreprises industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières, françaises ou étrangères, quels que soient leurs formes juridiques, leurs activités, leurs objets, cotées ou non cotées, soit par voie d'achat, de création de société, d'apport à des sociétés existantes, de fusion, d'association en participation - La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe - Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de datation en location-gérance de tous biens et autres droits - Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Son siège social est situé 130, chemin de l'Église, 14100 Firfol.

Le gérant est : M. Frédéric MILLIAUD demeurant 130, chemin de l'Église, 14100 Firfol.

Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement de tous les associés. Cette disposition vise toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts sociales et qu'elles interviennent entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant ainsi qu'en faveur de tous tiers étranger à la société.

Pour avis.

## Annonces légales et judiciaires



[www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

Tél. : 02 99 26 42 00  
10, rue du Breil - CS 56324  
35063 Rennes cedex

# ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



CENTRALE DES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est ici